



Mariage à Las Vegas avec un suédois

Par **lefevre valerie**, le **18/06/2017** à **20:30**

Bonjour,

J'ai bien lu vos explications concernant les mariages à Las Vegas, et le fait qu'il faut retranscrire en français la licence américaine pour qu'elle soit validée. Mais j'ai une question en plus c'est que mon fiancé n'est pas français mais suédois. Est-ce que cela change quelque chose pour faire valider notre mariage en France ?

merci de votre retour,

Cordialement

Par **Visiteur**, le **18/06/2017** à **22:12**

Bonjour,

Oui, bien entendu cela rend la procédure bien plus compliquée, comme celle de se marier en France avec un étranger est plus complexe administrativement.

Par **lefevre valerie**, le **18/06/2017** à **22:18**

Merci de votre réponse, je me doutais que ça allait être compliqué. Comme ils ne sont pas très coopératifs au consulat de France à Los Angeles pour répondre à ce type de question, j'essaie de trouver en France une institution qui pourrait m'aider, car nous partons en octobre et qu'il faudrait éventuellement prévoir des papiers administratifs à emporter pour les remettre au consulat. Mais je ne sais pas lesquels. Les procédures en Suède sont tellement simplifiées...